



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 22/02/2021

#### RETOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU NIVEAU « GRAND FROID » DU PLAN HIVERNAL DANS LE NORD

Pour accueillir les personnes les plus vulnérables

Le 6 février dernier, Météo France plaçait le département du Nord en vigilance orange « neige-verglas » puis, le 8 février dernier, en vigilance orange « grand froid ».

Pour faire face à cet épisode exceptionnel, Michel Lalande, préfet du Nord, a décidé le 7 février 2021 de renforcer à nouveau les dispositifs déjà mobilisés dans le cadre de la veille saisonnière afin de permettre à tous ceux qui le souhaitaient d'être pris en charge dans un centre d'hébergement.

#### Mise à l'abri inconditionnelle : une mobilisation sans précédent dans le Nord

**Dans le département du Nord, 13 000 places pérennes d'hébergement sont ouvertes toute l'année.**

Le 19 octobre 2020, Michel Lalande a activé par anticipation le niveau 1, dit « temps froid », du plan hivernal pour la période 2020/2021. Ainsi, dès cette date, **le dispositif d'accueil et d'hébergement du département du Nord a été renforcé par l'ouverture de 900 places de mise à l'abri**. Les équipes de maraude sociale ont, dès lors, amplifié leur mobilisation et mené un important travail de conviction auprès des publics à la rue. Ainsi, à la veille de l'activation du niveau 2 « grand froid » du plan hivernal, il n'y avait plus de familles à la rue dans le département du Nord.

**Avec l'activation de ce niveau « grand froid » du plan hivernal, le 7 février dernier, plus de 300 places supplémentaires ont été ouvertes, portant le parc d'hébergement d'urgence à 14 200 places dans le département du Nord**, représentant 600 places supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Ces nouvelles places étaient réparties entre 25 centres d'hébergement situés sur l'ensemble du département et 8 hôtels réquisitionnés sur la métropole lilloise.

Cette mobilisation exceptionnelle a été rendue possible grâce à la disponibilité d'hôtels habituellement occupés. Les personnes orientées vers les hôtels réquisitionnés ont systématiquement été accueillies et prises en charge par les personnels de la Protection civile.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

L'activation du niveau « grand froid » du plan hivernal a également permis l'extension des horaires des maraudes des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sur l'ensemble du département et l'accroissement de l'amplitude horaire des accueils de jours.

**✂ Un partenariat à saluer !**

Afin d'éviter que les personnes à la rue refusent la mise à l'abri de peur de laisser leurs animaux de compagnie seuls et qu'ils mettent ainsi leur vie en danger, un partenariat avec le refuge de Lille de la Ligue Protectrice des Animaux (LPA) a été mis en place pendant la période de grand froid. Les chiens des personnes à la rue ont ainsi pu être pris en charge le temps de la mise à l'abri de leurs maîtres dans les hôtels et centres d'hébergement.

### Focus sur la prise en charge des personnes au sein de campements

Pendant cette période de grand froid, les équipes de terrain ont été particulièrement attentives aux personnes sur les campements de fortune.

- Toutes les personnes qui occupaient la friche Saint-Sauveur à Lille ont été hébergées, que ce soit via le dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile ou des places d'hôtel réquisitionnées en raison du grand froid.
- Un important travail de conviction a été mené auprès des personnes qui occupent les campements de Grande-Synthe afin qu'elles acceptent d'être prises en charge dans les dispositifs d'accueil leur permettant de bénéficier d'un hébergement, d'un lit et de repas chauds, assortis d'un accompagnement notamment sur le plan médical et de l'accès aux droits. Toutes les personnes présentes se sont vues proposer une prise en charge. Ces mises à l'abri s'effectuent dans les conditions prévues par le droit français, c'est-à-dire de manière inconditionnelle, mais avec l'accord des personnes concernées.

Afin de détecter les personnes migrantes sans abri et leur proposer une prise en charge, les maraudes réalisées à Grande-Synthe ont été fortement renforcées. Ainsi, depuis le début de l'année 2021, les maraudes traditionnellement organisées par l'AFEJI, le matin, du lundi au vendredi, ont été mises en place 7 jours sur 7, matin et après-midi. Le nombre de places de mise à l'abri dédiées aux personnes migrantes a été, quant à lui, porté à 976 places en février 2021 soit 420 places supplémentaires par rapport à l'année dernière.

Les mises à l'abri sont réalisées à l'écart du littoral dans des centres d'hébergement et des hôtels répartis sur l'ensemble du département, dont la gestion est confiée à des opérateurs sérieux, compétents et reconnus : la Croix rouge, l'Armée du salut, AFEJI, ADOMA, COALIA ou encore Accueil Promotion Sambre.

Cet éloignement du littoral permet d'écartier les personnes migrantes des passeurs, dont ils sont les victimes, et qui les poussent, sans aucun scrupule, à tenter la traversée vers l'Angleterre dans des embarcations de fortune au péril de leur vie.

Entre le 6 et le 14 février 2021, 341 personnes à Grande-Synthe ont accepté une mise à l'abri ; ce qui témoigne de l'efficacité de l'action de l'État dans l'intérêt des personnes migrantes.

Pour rappel, en 2020, ce sont environ 4 900 personnes qui ont bénéficié d'une mise à l'abri au départ de Grande-Synthe, dont 91 mineurs non accompagnés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental.

### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE cedex

[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



Le préfet garantit la mobilisation de tous les services de l'État en faveur de la prise en charge des plus vulnérables.

### Après le grand froid, quelle prise en charge sur le long terme ?

Tout d'abord, les places d'hôtel réquisitionnées dans le cadre du plan grand froid resteront ouvertes avec la hausse des températures. Elles permettront :

- ✓ de poursuivre l'hébergement inconditionnel des personnes à la rue, migrantes ou non, tout le temps de la veille saisonnière, d'une part ;
- ✓ d'enclencher un accompagnement social avec des personnes en situation de grande exclusion, d'autre part.

À moyen terme, l'enjeu est de permettre aux personnes à la rue d'accéder au logement. Pour ce faire, de nombreux dispositifs existent permettant d'adapter à chaque situation la solution la plus pertinente :

- accompagnement vers et dans le logement par des opérateurs agréés ;
- intermédiation locative, c'est-à-dire la location de logements dans le parc privé par des associations qui les sous-louent temporairement à des ménages en difficulté ;
- pensions de famille, c'est-à-dire des logements abordables offrant un chez-soi dans un cadre combinant logements individuels et espaces collectifs.

**En 2020, dans le département du Nord, 860 ménages hébergés en centre d'hébergement d'urgence ont accédé à un logement social. Parallèlement, 325 logements sociaux ont été mobilisés pour permettre à des ménages réfugiés d'emménager.**

Les services de l'État, les associations mandatées par l'État et les bailleurs sociaux se mobilisent toute l'année pour que l'accès au logement soit une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE cedex

[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)

